

## **4 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE**

Projet Territoires Fluviaux Européens (TFE)

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

---

## 4 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

### Projet Territoires Fluviaux Européens (TFE)

---

#### RAPPORT

-----

## I - PRÉAMBULE

Les avancées conjointes du Sméag, de la Navarre et de la Catalogne dans le cadre des projets menés ensemble motivent une volonté de continuer cette coopération en vue de la mise en œuvre d'un **nouveau concept de gestion** visant à permettre l'amélioration de l'état écologique des fleuves en minimisant les risques d'inondations : **la mise en place d'un territoire fluvial**.

Les partenaires souhaitent présenter le projet Territoires Fluviaux Européens au programme de financement Feder Interreg IVA dont l'appel à candidature se clôture le 31 mars. L'accord de financement permettrait un cofinancement à hauteur de 65 %.

Une délibération de principe du Comité syndical du 9 décembre 2008 (*Cf. annexe 4.1*) a approuvé le coût d'objectif maximal de cette opération pour le Sméag de 553 680 € sur 4 années à partir de 2010, cofinancé à hauteur de 65 % par le Feder et peut-être à hauteur de 15 % par l'Agence de l'eau. Une réunion en ce sens est organisée avec l'Agence le 12 mars prochain.

Le détail des actions négociées entre les partenaires a été arrêté et le budget prévisionnel réajusté. Le projet doit être officiellement déposé auprès de l'autorité de gestion du programme avant le 31 mars.

Les partenaires déjà impliqués sont la Navarre et le Sméag.

Il est prévu de proposer la participation associée de l'Institution Adour, la Généralité de Catalogne et la Communauté urbaine du Grand Toulouse.

## II - OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet a pour objectif l'application coordonnée des trois directives européennes (directive Habitats, directive cadre sur l'eau et directive pour la prévention des inondations), par l'acceptation de la notion de « territoire fluvial » comme moyen de rendre compatibles la conservation de la biodiversité, un bon état écologique et la prévention des dommages dus aux inondations.

## III - CONTENU DU PROJET

### 3.1 Zone d'intervention

Il est proposé d'intervenir, comme secteur test, sur la Garonne débordante situé à l'aval de l'agglomération toulousaine, qui est le **premier secteur à couvrir l'ancienne zone de divagation du lit** où se situent de nombreux bras morts. Il se situe de Blagnac à la limite du département du Tarn-et-Garonne (Grenade-sur-Garonne). Sur cette zone, la divagation du lit est aujourd'hui très limitée et insuffisante. Le fleuve est classé en zone verte, en arrêté préfectoral de protection de biotope, axe bleu du Sdage Adour-Garonne et Natura 2000.

La Navarre va travailler sur les tronçons aval et la confluence de l'Arga et de l'Aragon. Cette zone est soumise à des problèmes récurrents d'inondation où les lits ont été fortement contraints (enrochements, digues) et où se développent de nombreuses peupleraies. C'est aussi une zone à forte potentialités écologiques et classée au réseau Natura 2000.

### 3.2 Méthode proposée

#### PHASE 1 : PLANIFICATION DU TERRITOIRE FLUVIAL

##### 1. Diagnostic du territoire et objectifs de restauration

Il s'agit de conduire une analyse de la dynamique du fleuve, de son état écologique et de fixer des objectifs de restauration de sa qualité au regard des enjeux du territoire.

- Dynamique et expansion des crues

Cette analyse doit décrire et expliquer les formes du lit, leurs évolutions et les processus intervenant dans le façonnement du lit. Elle doit donc combiner une approche géomorphologique et une approche hydraulique.

Ces éléments devront permettre d'orienter les choix de gestion en matière de restauration des berges et des bras morts, de gestion des zones inondables, d'occupation du domaine public fluvial ou de libre divagation de la rivière. Il s'agit ici de définir un premier espace de mobilité fonctionnel de la Garonne.

- Objectifs de restauration écologique

L'évaluation socio-environnementale du fleuve doit répondre à un diagnostic pluridisciplinaire qui intègre non seulement des données physiques et biologiques mais aussi socio-économiques, historiques et culturelles expliquant l'état actuel du fleuve et qui vont à l'avenir impacter son évolution.

A la lumière de cette évaluation, un processus participatif doit être engagé pour dès cette phase arriver à un objectif commun et partagé de restauration écologique de la Garonne par l'ensemble des acteurs du territoire.

## **2. Définition du territoire fluvial**

A ce stade, connaissant :

- la capacité de divagation du fleuve et l'espace nécessaire pour une recharge sédimentaire nécessaire à un retour à une certaine forme d'équilibre garante d'une amélioration de l'état écologique de la Garonne,
- les objectifs de restauration définis au regard de l'état environnemental du fleuve, des enjeux et pressions existantes,

Il s'agit de définir le territoire ou « espace de mobilité » nécessaire au fleuve afin de lui donner la capacité d'atteindre les objectifs de restauration fixés.

A cet effet, plusieurs scénarii ou alternatives d'espace de mobilité seront proposées sachant qu'il s'agira toujours de proposer des actions répondant au double objectif de diminution du risque inondation et de restauration écologique.

Chaque scénario devra détailler les actions à conduire de façon suffisamment pour permettre le choix de la meilleure alternative. Il s'agira d'effectuer une description de l'action (secteur, problématique, objectif de restauration, conditions de mise en œuvre et de suivi) assortie d'une évaluation budgétaire incluant le coût de l'exécution de l'action et ceux induits (indemnisation pour changement d'usages, acquisition de terrain, etc.).

A ce stade, un nouveau processus participatif sera engagé afin de choisir un scénario, de définir le plan de mise en œuvre et l'ébauche du programme d'interventions associées.

## **PHASE 2 : MISE EN OEUVRE DU TERRITOIRE FLUVIAL**

### **3. Programme d'interventions et protocole de suivi**

Il s'agit de définir le programme d'interventions associé à l'espace de mobilité choisi et « admis » par l'ensemble des acteurs du territoire.

Le projet détaillé de chacune de ces actions sera élaboré et les actions hiérarchisées avec identification pour chacune d'un maître d'ouvrage potentiel.

A ce stade il faudra aussi définir des indicateurs (géomorphologique, hydraulique ; écologique) et un protocole de suivi des actions mise en œuvre.

#### 4. Mise en œuvre d'actions pilotes de restauration

La dernière partie du processus de mise en œuvre du territoire fluvial concerne l'exécution du programme d'interventions, qu'il s'agisse de déplacements de digues, d'élimination d'enrochements, de restauration de végétation ou d'amélioration d'habitats Natura 2000, etc.

Cette action dépendant des résultats des phases précédentes, il est impossible d'établir quelles seront les actions conduites et le coût induit.

Par contre, on sait déjà qu'il sera nécessaire de conduire une série d'actions pilotes qui auront vocation à démarrer la mise en œuvre du programme et inciter d'autres maîtres d'ouvrage à conduire également des actions de restauration de l'espace de mobilité du fleuve.

### 3.3 Budget et plan de financement prévisionnels

Le budget est établi sur quatre années de 2010 à 2013 dont 65 % cofinancés par le Feder ; L'année 2009 sera consacrée à la définition détaillée du cahier des charges de la méthode proposée. Des financements complémentaires pourront être recherchés auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Ce qui vous est présenté est un coût d'objectif maximal qui pourra être revu en fonction de :

- Des limites et contraintes du programme de financement Interreg IVA ;
- Du résultat de la phase 1 qui conditionne les actions à développer en phase 2.

		Charges personnel	Inscriptions nouvelles
<b>PHASE 1 : PLANIFICATION TERRITOIRE FLUVIAL (2010-2011)</b>			
<b>Action 1 : Analyse données existantes et recherche de données</b>	<b>22 120,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>13 120,00 €</b>
<b>Action 2 : Diagnostic du territoire et objectifs de restauration</b>	<b>102 260,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>89 120,00 €</b>
Action 2.1 : Dynamique et expansion des crues	71 870,00 €		
Action 2.2 : Objectifs de restauration écologique	30 750,00 €		
<b>Action 3 : Définition du territoire fluvial</b>	<b>51 620,00 €</b>	<b>22 500,00 €</b>	<b>29 120,00 €</b>
Action 3.1 : Scenarii de Territoire fluvial	38 620,00 €		
Action 3.2 : Choix du scénario et plan de mise en œuvre	13 000,00 €		
<b>PHASE 2 : MISE EN OEUVRE TERRITOIRE FLUVIAL (2012-2013)</b>			
<b>Action 4 : Programme d'interventions</b>	<b>161 240,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>134 240,00 €</b>
Action 4.1: Rédaction de projets constructifs	46 620,00 €		
Action 4.2 : Action changement d'usages; acquisition foncière	114 620,00 €		

<b>PHASE 2 : MISE EN OEUVRE TERRITOIRE FLUVIAL (2012-2013)</b>		<b>Charges personnel</b>	<b>Inscriptions nouvelles</b>
<b>Action 5 : Mise en œuvre du programme</b>	<b>292 740,00 €</b>	<b>40 500,00 €</b>	<b>252 240,00 €</b>
Actions pilotes de restauration	268 120,00 €		
Suivi des effets des actions	24 620,00 €		

<b>COMPOSANTES TRANSVERSALES</b>	<b>187 652,00 €</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>61 652,00 €</b>
Participation - Communication	107 000,00 €	63 000,00 €	44 000,00 €
Coordination projet	80 652,00 €	63 000,00 €	17 652,00 €

<b>TOTAL</b>	<b>817 992,00 €</b>	<b>238 500,00 €</b>	<b>579 492,00 €</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------

### Plan de financement prévisionnel

*Répartition par phase :*

<b>Année</b>	<b>Coût</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>Inscriptions nouvelles</b>
<b>2010-2011</b>	270 186,00 €	108 000,00 €	162 186,00 €
<b>2012-2013</b>	547 806,00 €	130 500,00 €	417 306,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>817 992,00 €</b>	<b>238 500,00 €</b>	<b>579 492,00 €</b>

*Répartition par partenaires :*

<b>Partenaires</b>	<b>Montant</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>Inscriptions nouvelles</b>
Aeag (15%)°	122 698,80 €	35 775,00 €	86 924,00 €
Feder(65%)	531 694,80 €	155 025,00 €	376 670,00 €
<b>Smeag (20%)</b>	<b>163 598,40 €</b>	<b>47 700,00 €</b>	<b>115 898,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>817 992,00 €</b>	<b>238 500,00 €</b>	<b>579 492,00 €</b>

*Répartition par phase de la participation du Sméag :*

<b>Année</b>	<b>Coût</b>	<b>Charges du personnel</b>	<b>Inscriptions nouvelles</b>
<b>2010-2011</b>	54 037,20 €	21 600,00 €	32 437,20 €
<b>2012-2013</b>	109 561,20 €	26 100,00 €	83 461,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>163 598,40 €</b>	<b>47 700,00 €</b>	<b>115 898,00 €</b>

**Je vous prie de bien vouloir en délibérer.**

# **SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

---

## **5 – COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE**

### **Projet Territoires Fluviaux Européens (TFE)**

---

#### **PROJET DE DÉLIBÉRATION**

-----

**VU** le programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre 2007-2013 (Interreg IVA) ;

**VU** la délibération D08-12/01 du 9 décembre 2008 ;

**VU** le rapport du président ;

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** le principe de la participation du Sméag au projet TFE dont le coût d'objectif maximal pour le Sméag est de 817 992 € cofinancé à hauteur de 65 % par le Feder et de 15% par l'Agence de l'eau

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits correspondants lors d'un prochain Comité syndical en 2010.

**MANDATE** son président pour rechercher des co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.